

CONCESSION DE TERRAIN

dans le Cimetière Communal
(ancien cimetière)

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par **Madame Annick GENESTOUX**
Domiciliée à **2 rue de la Gazelle. 63610 BESSE ET ST ANASTAISE**
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la
sépulture particulière de la famille GENESTOUX / DAVID

ARRÊTE :

Article premier.- Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur
susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession perpétuelle,
à compter du quatre juillet deux mille seize
de 5 mètres superficiels.

Article 2.- Cette concession est accordée à titre de :
- concession nouvelle

Article 3.- La concession est accordée moyennant la somme de : MILLE EUROS
qui a été versée dans la caisse du Trésorier de Besse

Article 4.- Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurant à la
charge du titulaire de la concession.

Article 5.- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession,
et au Trésorier.

Fait en Mairie le 4 juillet 2016

Le Maire,

Enregistré à : **SIE CLERMONT-FERRAND NORD - PES**

Le 16/08/2016 Bordereau n°2016/1 662 Case n°7

Enregistrement : 58 € Pénalités :

Total liquidé : cinquante-huit euros

Montant reçu : cinquante-huit euros

L'Agente administrative des finances publiques



Lionel GAY

Martine FRANCOIS

- 1. Exemplaire destiné au titulaire de la concession
- 2. Exemplaire destiné au Trésorier
- 3. Exemplaire destiné aux archives de la commune